

DEAUVILLE (Calvados), 20 septembre 2017 (APMnews) - Le champ d'activité des directeurs des soins (DS) doit évoluer et s'étendre sur l'ensemble du territoire, et pas seulement dans les établissements hospitaliers, a estimé mercredi le président de l'Association française des directeurs des soins (AFDS), Stéphane Michaud, dans son discours d'inauguration des 15èmes journées d'étude de l'association, dont APMnews a eu copie. Ces journées sont organisées de mercredi à vendredi à Deauville sur le thème "territoires prescrits, parcours réels" et devraient rassembler environ 500 congressistes.

Pour Stéphane Michaud, les groupements hospitaliers de territoire (GHT) font évoluer l'environnement des DS et donc leurs missions à la fois en institut et en gestion. "C'est à nous de saisir cette opportunité, d'être acteurs de ce changement, pour maîtriser au mieux ces évolutions".

Il a mis en avant le rôle des DS comme "porteur[s] de la voix du plus grand nombre" (cadres supérieurs de santé, cadres de santé, professionnels paramédicaux, agents des services hospitaliers). "Notre véritable capacité à décloisonner le monde sanitaire, social et médico-social doit être un atout pour promouvoir notre métier et développer notre attractivité", a-t-il insisté, tout en se disant "optimiste" mais "pas naïf".

Il s'engage à porter cet axe de travail pendant sa dernière année de présidence de l'association. Il estime que le rôle des DS devrait aller au-delà des établissements de santé pour prendre en charge les maladies chroniques et accompagner le virage ambulatoire. "Il est indispensable de penser, de travailler les chemins cliniques avec les professionnels libéraux si nous souhaitons garantir une prise en charge de qualité sans rupture de prise en charge".

Pour lui, cette ouverture pourrait porter également sur la prévention, l'éducation et la coordination des parcours.

S'agissant des GHT, Stéphane Michaud rappelé que l'AFDS avait défendu la présence des DS au sein des organes décisionnels. Il a souligné l'importance d'une "concertation pluri professionnelle" pour "porter un véritable débat sur la prise en charge des patients dans le cadre du projet médico-soignant partagé".

Il s'est d'ailleurs félicité que ce projet devienne "de plus en plus une évidence". "Dans l'ensemble, les DS sont plutôt bien associés", et le projet de soins est finalisé dans quasiment tous les GHT, a-t-il rapporté à APMnews (cf [dépêche du 14/09/2017 à 12:11](#)).

"C'est par notre complémentarité avec l'ensemble des acteurs (médicaux, sociaux et de directions) que nous structurerons de véritables filières et parcours de santé au sein des territoires" car "notre enjeu, c'est bien la prise en charge du patient, ou plus précisément la prise en charge des personnes dans un parcours de 'santé' et non de soins", a-t-il souligné dans son discours.

"Le premier enjeu est bien d'avoir un exercice professionnel partagé sur un territoire où la pluridisciplinarité est coordonnée et non juxtaposée".

Stéphane Michaud souhaite que l'action de l'AFDS s'inscrive dans la volonté de la ministre des solidarités et de la santé, Agnès Buzyn, de mettre fin à l'opposition entre les acteurs de santé (cf [dépêche du 06/09/2017 à 15:01](#)).

Une reconnaissance mais une évolution statutaire toujours en attente

Tout au long de son discours, le président de l'AFDS souligne l'implication des DS dans des grands chantiers comme les GHT et la stratégie nationale de santé et dans plusieurs projets,

comme la rédaction des "idées clés pour le projet de soins partagé" édité par la direction générale de l'offre de soins (DGOS) et le séminaire sur l'évolution des métiers de santé. Il s'est déclaré "satisfait, heureux [...] même fier de cette reconnaissance" de la compétence, de l'expertise et du professionnalisme des DS.

Toutefois, "nous attendons la traduction formelle de cette reconnaissance qui n'est pas encore effective", a-t-il déploré.

A ce jour, il n'y a toujours pas de textes sur les ajustements annoncés lors des journées d'études de l'AFDS à Tours en septembre 2016 par l'ancienne ministre des affaires sociales et de la santé, Marisol Touraine, a-t-il rappelé à APMnews (cf [dépêche du 29/09/2016 à 10:57](#)). L'AFDS, qui regroupe environ 400 adhérents, soit un peu plus de la moitié des DS, revendique toujours une grille indiciaire à l'image de celle des directeurs d'hôpital. "Notre souhait serait une revalorisation statutaire, à la hauteur de nos responsabilités dans les établissements".

Stéphane Michaud a par ailleurs fait part de sa "préoccupation" quant aux effectifs du corps des DS. Au 1er janvier 2017, il y avait 778 DS contre 860 en 2012, soit une baisse de 9,5%. Il a rappelé que l'AFDS menait un travail conjoint avec l'Ecole des hautes études en santé publique (EHESP) et la Fédération hospitalière de France (FHF) à ce sujet. "On a sensiblement eu plus de candidats cette année au concours" mais il faut toujours communiquer sur le métier et les conditions d'accès, a-t-il indiqué à APMnews.

Des conventions avec la FHF et l'Anap

Une convention doit être signée mercredi avec la FHF et une autre avec l'Agence nationale d'appui à la performance des établissements de santé et médico-sociaux (Anap).

Celle avec la FHF vise à consolider le partenariat déjà engagé depuis plusieurs années et à le rendre plus actif, a expliqué Stéphane Michaud.

S'agissant des liens avec l'Anap, "il y a eu beaucoup d'échanges l'année dernière" et la convention permettra aussi d'officialiser ce partenariat, a-t-il ajouté. Cela permettra éventuellement l'organisation d'évènements conjoints.

cb/eh/APMnews

[CB80WH5KU]